



Suite à la convocation du Conseil Municipal en date du 16 décembre 2010, présentant l'ordre du jour suivant :

- 1°) **Approbation du procès-verbal de la séance du 30 novembre 2010**
- 2°) **Plan Local d'Urbanisme (PLU)**
- 3°) **Forêt**
- 4°) **Citoyen d'honneur**
- 5°) **Plan d'alignement rue de la Roseraie**
- 6°) **Délégations extérieures**
- 7°) **Divers & informations.**

Le conseil Municipal de Sentheim s'est réuni à la mairie le 21 décembre 2010, sous la présidence de M. Bernard HIRTH, Maire.

Présents :

- | | |
|--------------------------|---------------------------|
| - M. Roland MESSERLIN | 1 ^{er} Adjoint, |
| - M. Marc PERRIN | 2 ^{ème} Adjoint, |
| - M. Serge JAEG | 3 ^{ème} Adjoint, |
| - Mme Françoise NAEGELEN | 4 ^{ème} Adjoint, |
| - Mme Martine BISSLER | Conseillère Municipale, |
| - Mme Marie HINGRE | Conseillère Municipale, |
| - M. Bertrand RISACHER | Conseiller Municipal, |
| - M. Marc ALTER | Conseiller Municipal, |
| - M. Timothée HINGRE | Conseiller Municipal, |
| - Mlle Cathy COLONNA | Conseillère Municipale, |
| - M. Joseph GENSBITTEL | Conseiller Municipal |
| - Mme Annick EHRET | Conseillère Municipale, |
| - M. Gérard STOECKLIN | Conseiller Municipal |

Absents excusés :

- M. Thierry KAYSER qui donne pouvoir à M. Joseph GENSBITTEL,

Secrétaire de séance : M. Jean-Marc SCHOEPPF.

M. le Maire ouvre la séance à vingt heures et remercie les conseillers de leur présence, salue les concitoyens présents et excuse M. KAYSER absent.

1°) Approbation du procès-verbal de la séance du 30 novembre 2010.

M. STOECKLIN précise qu'au point deux travaux du Kurzkehr que les prix indiqués sont TTC. Il signale également que les travaux d'enfouissement du réseau basse tension sont subventionnés à hauteur de 40% par le syndicat départemental d'électricité et de gaz.

M. RISACHER demande que les remarques faites le 30 novembre sur l'évacuation du bois abattu le long du cimetière soient inscrites au compte rendu.

M. RISACHER s'étonne du fait que M. Gérard BERMON, agent communal, utilise le tracteur communal pour évacuer les troncs abattus près du cimetière le samedi matin. Il s'étonne davantage en trouvant M. Alexandre BERMON, fils du précédent et étudiant, aux commandes du même véhicule un peu plus tard. M. le Maire répond qu'il a effectivement autorisé M. Gérard BERMON à utiliser le tracteur communal pour évacuer le bois cédé gracieusement en lot de service car n'ayant qu'une très faible valeur commerciale.



Aucune autre remarque n'étant formulée, M. le Maire propose aux conseillers d'approuver le procès-verbal de la séance du 30 novembre 2010.

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 30 novembre 2010 par 13 voix pour et 2 abstentions (MM. ALTER et HINGRE).

2°) Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Mme BISSLER, étant personnellement concernée, quitte la salle et ne participe pas au débat.

M. le Maire annonce que deux réunions complémentaires de la commission ont eu lieu à propos des réservations pour les accès aux zones AU, l'une avec l'ADAUHR et l'autre avec M. et Mme Patrick BISSLER. Finalement, la commission propose le maintien des réservations.

M. le Maire fait, également, lecture d'un courrier adressé au conseil Municipal par M. et Mme BISSLER, lesquels contestent la réservation inscrite sur leur terrain et rappelle le courrier déposé par la famille KNECHT avec laquelle M. le Maire a eu plusieurs entretiens.

M. GENSBITTEL demande que les réservations soient réexaminées par le Conseil Municipal dans le cas d'une demande de permis de construire visant les parcelles où elles ont été placées. Il demande également que soit précisé au compte rendu de la réunion qu'aucun propriétaire d'une parcelle sise dans une zone classée AU ne sera obligé de concéder un terrain par la mairie.

Monsieur le Maire rappelle que la délibération prescrivant l'élaboration du P.L.U. a précisé les modalités d'une concertation associant les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées dont les représentants de la profession agricole, à l'élaboration du P.L.U.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le bilan de cette concertation. Cette concertation s'est déroulée sous forme de mise à disposition en Mairie de l'ensemble des pièces du projet de P.L.U, également consultables sur le site internet de la Commune. Deux réunions publiques se sont également tenues le 27 avril 2010 et le 17 novembre 2010 au cours desquelles des questions ont été posées concernant les principes de développement durable appliqués aux Communes, les conditions de mise en œuvre des zones à urbaniser, la conception des nouvelles formes urbaines, les contraintes liées à la zone inondable. On peut considérer le bilan de cette concertation comme globalement positif dans la mesure où le projet de P.L.U. n'a pas suscité d'opposition majeure à part celles formulées par les familles KNECHT et BISSLER.

Il présente ensuite le dossier complet du projet de P.L.U. prêt à être arrêté, et traduisant notamment les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable, tel qu'il en a été débattu au sein du Conseil Municipal, la délimitation des différentes zones et le règlement des différentes zones.

VU le code de l'urbanisme et notamment son article L.123-9 ;

VU la délibération du Conseil Municipal du 19 août 2008 prescrivant la révision du P.O.S. en vue de sa transformation en P.L.U. et fixant les modalités de concertation avec les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées dont les représentants de la profession agricole ;

VU le débat en Conseil Municipal qui s'est tenu le 4 décembre 2009 ;

VU le bilan de la concertation au titre de l'article L.300-2 présenté par Monsieur le Maire ;



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 9 voix pour (Mme NAEGELEN, MM. HIRTH, MESSERLIN, PERRIN, JAEG, RISACHER, KAYSER, GENSBITTEL et STOECKLIN), 4 abstentions (Mmes HINGRE, EHRET, Mlle COLONNA et M. HINGRE) et 1 voix contre (M. ALTER) :

- 1 Prend acte du bilan de la concertation dressé par Monsieur le Maire et décide, qu'au vu de ce bilan, le dossier du projet de P.L.U. présenté par Monsieur le Maire, peut être arrêté (*cette mention sera à adapter en fonction du bilan...*) ;
- 2 Arrête le projet de P.L.U. ;
- 3 Dit que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois et sera transmise au représentant de l'État ;
- 4 Dit que le projet de P.L.U. arrêté sera transmis pour avis aux personnes publiques associées visées à l'article L.121-4 du Code de l'Urbanisme, qu'il sera également transmis pour avis aux communes limitrophes et aux EPCI directement intéressés ayant demandé à émettre un avis sur le projet de P.L.U. arrêté.

3°) Forêt

M. le Maire donne la parole à M. MESSERLIN qui présente l'état d'assiette 2012 ainsi l'état prévisionnel des coupes 2011 et l'état prévisionnel des travaux 2011 transmis par l'Office National des Forêts (ONF). Ces documents sont annexés au présent compte rendu.

Après délibérations, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve :

- l'état d'assiette 2012,
- l'état prévisionnel des coupes 2011,
- l'état prévisionnel de travaux 2011.

4°) Citoyen d'Honneur

M. le Maire propose de distinguer à nouveau, certains concitoyens lors de la réception des vœux 2011. M. RISACHER a proposé le nom de M. Gilbert EHRET, capitaine honoraire ancien chef de corps des Sapeurs-Pompiers de Sentheim et membre actif dans diverses associations de la commune. M. JAEG propose d'honorer également son père M. Joseph EHRET qui s'est énormément investi dans la vie communale (président du F.C.S., Sapeurs-pompiers, conseiller municipal, adjoint au maire). Mme NAEGELEN propose le nom de Mme Marie-Madeleine FLORY qui a soutenu plusieurs associations.

M. le Maire propose de nommer citoyens d'honneur de Sentheim les trois personnes nommées ci-dessus.

Le Conseil Municipal, par 13 voix pour, une abstention (M. ALTER) et une voix contre (M. KAYSER), approuve cette proposition.

5°) Plan d'alignement rue de la Roseraie

Suite à des demandes de travaux et permis de construire déposés en mairie, il s'avère que la rue de la Roseraie risque de connaître une augmentation de la circulation. Cette voie n'ayant que 4,5 mètres de large et désirant inscrire la servitude d'alignement avant le début des travaux des propriétaires, M. le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter un plan d'alignement portant la largeur de la voie à 6 mètres.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le fait de porter la largeur de la rue de la Roseraie à six mètres et autorise le Maire à lancer la procédure d'alignement.



6°) Délégations extérieures

M. GENSBITTEL prend la parole pour le syndicat mixte du barrage de Michelbach et annonce qu'une demande de classement en réserve naturelle régionale a été faite pour permettre aux gardes de la réserve de conserver la compétence de verbaliser les infractions. Il annonce également l'arrivée du bail environnemental qui permet d'établir les diverses obligations des exploitants agricoles pour les terrains bordant la réserve.

M. STOECKLIN rend compte de la dernière assemblée de la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach (CCVDS) à laquelle a été présenté le plan d'aménagement de la structure d'accueil au pied du barrage du lac d'Alfeld, projet est porté par le Conseil Général.

M. le Maire signale qu'il a porté à la connaissance de l'assemblée les réflexions émises par le conseil municipal de Sentheim à propos de la future redevance incitative des ordures ménagères.

7°) Divers & informations

M. le Maire rend compte de la réunion avec le Sous-préfet de Thann, chargé du pilotage du plan de prévention des risques d'inondations du bassin versant de la Doller (PPRI). Les études pour l'établissement du PPRI prendront en compte une crue centennale, les spécificités des différentes communes, il est probable que le PPRI modifie les zones inondables de la commune. La réalisation de ce plan est confiée à la Direction Départementale des Territoires du Haut-Rhin qui travaillera en étroite relation avec chacune des 18 communes concernées et avec le comité de pilotage réunissant l'ensemble des acteurs de ce PPRI qui devra être adopté en 2014.

Aucun conseiller ne souhaitant plus intervenir, M. le Maire clôt la séance à 22 h 10.

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR :

- 1°) Approbation du procès-verbal de la séance du 30 novembre 2010**
- 2°) Plan Local d'Urbanisme (PLU)**
- 3°) Forêt**
- 4°) Citoyen d'honneur**
- 5°) Plan d'alignement rue de la Roseraie**
- 6°) Délégations extérieures**
- 7°) Divers & informations.**



PIECES ANNEXEES

Agence de MULHOUSE
Unité Territoriale : UT DOLLER BASSE LARGUE
Triage(s) de BURHHAUPT-LE-HAUT



Votre interlocuteur
Tel :

NODIN CEDRIC
03 89 26 14 53

PROGRAMME DE TRAVAUX PATRIMONIAUX
FORÊT COMMUNALE DE SENTHEIM - Année 2011

I. TRAVAUX NON SUBVENTIONNABLES

I. TRAVAUX NON SUBVENTIONNABLES			Sans maîtrise d'œuvre		Détails par mode de réalisation prévisionnel (€)		
NATURE DE TRAVAUX	LOCALISATION (indicative) OBSERVATIONS	QTE (estimative)	P.T. MOYEN HT (€)	PRX TOTAL HT (€)	Régie (salaires) (€ HT)	Régie (fouritures) (€ HT)	Entreprise (€ HT)
MAINTENANCE							
Périmètre (km)							
Parcelaire (km)							
SYLVICULTURE							
Nettoyage (ha)							
Plantation (ha)							
Protection gibier (ha)							
Dégagement : Ciselement et (ha)	parcelles 6,7,8,11 et 12 Géobroussailles et dégagements sensu naturels de cône	10,3	605	6 250			6 250
Divers							
Nettoyement Dépouillage et (ha)							
Élagage (ha)							
Divers							
INFRASTRUCTURE							
Voirie (km)							
Assainissement (km)							
Divers							
CYNEGETIQUE-PISCICOLE-MILIEUX REMARQUABLES							
Divers							
ACCUEIL DU PUBLIC (TRAVAUX NON PATRIMONIAUX)							
Divers							
Bilan partiel sans maîtrise d'œuvre							
Total travaux non subventionnables HT (C)			6 250,00				6 250,00
TVA sur travaux non subventionnables (E)			342,65				342,65
Total travaux non subventionnables TTC (F) :			6 592,65				6 592,65





Détail par nature (estimations)	Montant HT (€)	Montant TVA (€)	Montant TTC (€)
Investissement	6 378,22	271,70	6 749,92
Entretien (ou renouvellement)			

Fail retour avec les observations suivantes :

Le Responsable de l'Unité Territoriale

A

Le Maire



Votre interlocuteur	NODIN CEDRIC
Tel :	03 85 28 14 85

PROGRAMME DES TRAVAUX D'EXPLOITATION - ETAT DE PREVISION DES COUPES

COUPES EN VENTE SUR PIED (PREVISIONS)						
PANCHOLLES	SOLDES/ANCIEN		BONNUS/PROVISIONS LIQUIDE SUR PIED (par coupes - non annulées)		VOT (MF) TOTAL	RECETTE NETTE PROVISIONNELLE
	Fenêtra m3	Révisions m3	Fenêtra m3	Révisions m3		
1	27		735		25	610
Grand total	97		215		60	400

[illegible]

Observation: Les valeurs ci-dessus sont pondérées aux frais de transport et de livraison en cas de vente.

Le Conseil Municipal accepte la répartition des coupes entre bois feuillus et bois feuillu-pour.

En application du paragraph 271 du règlement des ventes de gré à gré du CNFV,
 l'offre soumise pour le lot de gré à gré dans le cadre d'un contrat d'approvisionnement des produits primaires en bois feuillus est de 144 111 \$ et est tentée. Il est également en accord pour que les lots soient vendus dans le cadre d'une vente publique. Conformément à cet article, CNFV reversera à la commune la part des produits nets antérieurement à la coupe, le pourcentage de la coupe mise en vente, déduction faite des frais de recouvrement, ainsi le montant net. Tel à 95 des sommes recouvrées.

Le Conseil Municipal donne mandat au Maire pour donner son accord sur le projet de contrat qui sera présenté par l'ON.

A. Goppe le Bas le 10/11/2010

Le Monde





ÉTAT D'ASSIETTE 2012.

Forêt	Groupe	Série	PARCELLE	Surface	Programme	Ex Prop.
SENTHEIM	IRR	U	7	6,4	2012	2012
SENTHEIM	IRR	U	8	5,97	2012	2012

A Soppe le Bas, le 09/11/2010

Observations

T. ZIEGLER
Responsable UT D'otier Basse Languie

A le
Le Maire



APPROBATION DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DECEMBRE 2010

NOM	PRENOM	FONCTION	PRESENT	PROCURATION
			ABSENT	
HIRTH	Bernard	Maire		
MESSERLIN	Roland	1 ^{er} Adjoint		
PERRIN	Marc	2 ^{ème} Adjoint		
JAEG	Serge	3 ^{ème} Adjoint		
NAEGELEN	Françoise	4 ^{ème} Adjoint		
BISSLER	Martine	Conseillère municipale		
HINGRE	Marie	Conseillère municipale		
RISACHER	Bertrand	Conseiller municipal		
KAYSER	Thierry	Conseiller municipal	ABSENT	
ALTER	Marc	Conseiller municipal		
HINGRE	Timothée	Conseiller municipal		
COLONNA	Cathy	Conseillère municipale		
GENSBITTEL	Joseph	Conseiller municipal		
EHRET	Annick	Conseillère municipale		
STOECKLIN	Gérard	Conseiller municipal		